

APPEL DE CANDIDATURES

Conseil d'administration du Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (RFNB)

QUELQUES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Organisme sans but lucratif et sans affiliation à un parti politique, le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (RFNB) est formé de membres individuelles et d'organismes. Fondé en juin 2007, le RFNB a pour mission de faire valoir les intérêts des femmes francophones du Nouveau-Brunswick dans toute leur diversité, de faire de l'action politique revendicatrice et de se mobiliser pour la défense et la promotion des droits des femmes, à partir d'une analyse féministe, tout en assurant leur participation citoyenne.

Le RFNB remplit sa mission en réalisant les **objectifs** suivants :

- a) promouvoir et défendre les intérêts et droits des femmes;
- b) lutter contre toutes les formes de violence, de discrimination, de marginalisation ou d'exclusion à l'égard des femmes;
- c) viser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de la société;
- d) travailler à la mise en œuvre de conditions qui facilitent l'atteinte de ces objectifs dans une perspective plurielle et intersectionnelle, c'est-à-dire permettant d'intégrer les femmes dans toute leur diversité d'expériences, d'appartenances ou de provenances;
- e) promouvoir et défendre les valeurs féministes.

La composition du Conseil d'administration du RFNB, en bref

- Une présidente
- Une vice-présidente
- Une secrétaire
- Une trésorière
- Six (6) conseillères, dont une conseillère-coordonnatrice responsable du Caucus des jeunes féministes, Pluri'elles
- Une directrice générale, membre d'office

La présidente, la vice-présidente, la secrétaire et la trésorière forment le Bureau de direction. Ces fonctions exigent un engagement plus grand (trois à quatre rencontres de plus)

Quels sont les critères d'admission ?

- Être membre active individuelle du RFNB
- Être au Nouveau-Brunswick

Vous n'êtes pas membre ? Inscrivez-vous rapidement, <https://www.rfnb.ca/devenir-membre>. Vous devez être membre en règle avant la réunion d'affaire du RFNB. Vous n'êtes pas certaine de votre statut ? Écrivez à info@rfnb.ca.

Les postes en élection cette année

- 1 poste de présidente
- 1 poste de vice-présidente
- 1 poste de secrétaire
- 2 postes de conseillères
- 1 poste de coordinatrice du caucus des jeunes féministes, Pluri'elles

Pour plus d'informations sur ces postes, voir page 3 du présent document.

Être membre d'un Conseil d'administration du RFNB, c'est de 2018 à 2020 :

- Participer à 6 à 8 réunions conviviales par année ;
- S'engager pour un mandat de deux (2) ans ;
- Assurer le bon fonctionnement des affaires courantes de l'organisme en exécutant les mandats reçus par les membres réunies à l'Assemblée générale annuelle (AGA) ainsi que les grandes orientations ;
- Partager ses expériences avec les autres membres du Conseil ;
- Être à l'affût des priorités, des revendications des membres et des développements dans le monde de la défense de la promotion des droits des femmes, particulièrement en Acadie du Nouveau-Brunswick ;
- Avoir une connaissance des théories et approches féministes (de base)
- Contribuer positivement aux actions du RFNB ;
- En ligne avec la mission et les objectifs du RFNB, apporter de nouvelles idées au CA et faire des recommandations, au besoin ;
- Participer activement aux réunions du Conseil et/ou du Bureau de direction en fonction du poste occupé

Pour en savoir plus, contactez-nous ! Vous pouvez dès maintenant appeler au bureau du RFNB 381-2255 ou nous écrire par courriel, candidatures@rfnb.ca. Contactez Nelly Dennene, directrice générale ou Pauline Abel, conseillère sur le CA du RFNB et présidente du comité de mise en candidature.

À quoi dois-je m'attendre comme responsabilité ?

Les descriptions des postes se retrouvent dans les Statuts et Règlements à l'adresse suivante
https://docs.wixstatic.com/ugd/871840_017f9e2c08b9457294eacd27a460b169.pdf

La présidente :

- a) est la porte-parole officielle de Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick. Elle peut toutefois déléguer cette tâche à une membre du Conseil d'administration ou à la directrice générale ;
- b) est membre d'office de tous les comités mais elle peut déléguer cette tâche à une autre administratrice ;
- c) est signataire des documents officiels de l'organisme;
- d) convoque les assemblées générales ainsi que les réunions du Conseil d'administration et du Bureau de direction. Elle peut déléguer cette tâche à une autre personne ;
- e) préside les réunions du Conseil d'administration et du Bureau de direction ;
- f) exécute toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents Statuts et règlements ou l'Assemblée générale.

La vice-présidente :

- a) remplace la présidente lorsque cette dernière est dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;
- b) en cas de démission de la présidente, assume la présidence jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de l'organisme ;
- c) exécute toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents Statuts et règlements ou le Conseil d'administration.

La secrétaire :

- a) assure la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et du Bureau de direction ;
- b) exécute toutes les autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents Statuts et règlements ou le Conseil d'administration.

La conseillère-coordonnatrice du Caucus des jeunes féministes :

- a) incite la participation des jeunes féministes au Caucus ;
- b) représente le Caucus et ses positions au Conseil d'administration ;
- c) exécute toutes autres fonctions qui lui sont attribuées par les présents Statuts et règlements ou le Conseil d'administration.

Se présenter aux élections du CA, c'est simple !

- Faites part de votre intérêt par courriel en identifiant le poste qui vous intéresse ;
- Préparez un court discours d'une durée de 2 minutes qui explique vos motivations et vos expériences qui font de vous une candidate idéale. Vous effectuerez ce discours au moment de la réunion d'affaire de l'AGA, soit le samedi 9 juin, à Caraquet.

Les membres éliront ensuite les membres du CA.

L'AGA a lieu à Caraquet, au Grain de folie. Pour plus d'informations sur le lieu, l'hébergement et l'horaire : <https://www.rfnb.ca/aga-2018>

En rappel :

Date limite : Vous avez jusqu'au jour de l'AGA pour nous faire parvenir votre candidature. Préparez un discours! Vous disposerez de deux minutes de présentation lors de l'AGA afin de vous présenter et d'expliquer vos motivations à siéger sur le CA du RFNB.

Pour poser votre candidature : Signifier votre intérêt à l'adresse courriel suivante : candidatures@rfnb.ca.

Pour toutes questions, contactez Nelly Dennene, directrice générale ou Pauline Abel, conseillère sur le CA du RFNB et présidente du comité de mise en candidature, 506-381-2255 ou candidatures@rfnb.ca